

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 20 décembre 2013 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 13 décembre 2013.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, SCHWARTZ Norbert, SCHWEINBERG Nadine, WENDLING Anne-Marie, PERRIN Ambroise (qui arrive en cours de séance à 19h05), WECKER Elisabeth, BODOT Didier, FISCHER Weronika, KELLER Martial, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie (qui arrive en cours de séance à 18h50), BERTRAND Pierre, SCHWEINBERG Dominique, PFEFFER Denise

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. IFFRIG Bertrand qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne qui a donné procuration à Mme HABERMACHER Nicole
M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à M. BODOT Didier
M. KANY Nicolas qui a donné procuration à M. CAN Veysel
M. KELLER Hervé qui a donné procuration à M. KELLER Martial
Mme BRUNNER Marguerite qui a donné procuration à Mme PFEFFER Denise

Etaient excusés : Mme et MM.

KLIEWER Annette, MEYER Claude, KANY Roland

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Mme Nicole HABERMARCHER, Adjointe au Maire, est désignée comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture les 23/12/2013, 27/12/2013, 02/01/2014 et publiées par affichage le 02/01/2014.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (les points suivants sont complétés : 8.3. EMPRUNTS 2013 - PROROGATION EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE – BUDGET VILLE – suite aux nouvelles conditions financières et 9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE - suite à la commission d'appel d'offres. Le point 2. VENTE D'UN TERRAIN DE CONSTRUCTION LOTISSEMENT GUMBERLE - 1ère TRANCHE est rajouté à l'ordre du jour.)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2013
2. VENTE D'UN TERRAIN DE CONSTRUCTION (LOTISSEMENT GUMBERLE - 1ère TRANCHE)
3. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 3.1. ASSOCIATION DES AVICULTEURS DU PAYS DE WISSEMBOURG
 - 3.2. CERCLE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE L'ALSACE DU NORD
 - 3.3. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE WENTZEL
 - 3.4. HARMONIE MUNICIPALE DE WISSEMBOURG

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

- 3.5. ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD
4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2014
5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES
6. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2014 - FORET COMMUNALE
7. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET EAU
8. EMPRUNTS 2013
 - 8.1. EMPRUNT BANQUE POSTALE – LOTISSEMENT GUMBERLE
 - 8.2. EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE – DECISION MODIFICATIVE
 - 8.3. PROROGATION EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE – BUDGET VILLE
9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF À LA RÉHABILITATION ET À L'EXTENSION DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE
11. CRÉATION D'UN ESPACE FUNÉRAIRE
12. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE / TERRAIN DE FOOTBALL D'ALTENSTADT ET DES INSTALLATIONS
13. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE / TERRAIN DE FOOTBALL ET DES INSTALLATIONS (STADE LES TURCOS)
14. ADHESION À LA PLATEFORME MUTUALISÉE ALSACEMARCHESPUBLICS.EU
15. ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES EN CHAIR PAR EXTENSION D'UNE ACTIVITÉ EXISTANTE À SCHLEITHAL
16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
17. DONS AU MUSÉE WESTERCAMP – ANNÉE 2013
18. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2013

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 13 décembre 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. VENTE D'UN TERRAIN DE CONSTRUCTION (LOTISSEMENT GUMBERLE - 1^{ère} TRANCHE)

Vu l'engagement pour acquérir signé par la SCI PASSIFLORA, avec siège social à 67700 Monswiller, 9, Rue du Baron Chouard,
Vu l'avis de France Domaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la vente au profit de la SCI PASSIFLORA ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, d'un terrain de construction situé dans la première

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

tranche du lotissement GUMBERLE cadastré provisoirement sous Section 7E n° (1)/466 - avec environ 38,54 ares moyennant le prix de € 3.350,00 HT l'are et selon le régime de la TVA applicable,

- l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage et la prise en charge des frais par la Ville,
- M. le Maire à signer la promesse de vente comportant les conditions suspensives liées à l'urbanisme et au financement, précision faite que l'acquéreur payera le prix en totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente,
- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

3. DEMANDES DE SUBVENTION

3.1. ASSOCIATION DES AVICULTEURS DU PAYS DE WISSEMBOURG

L'association des aviculteurs du pays de Wissembourg sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle destinée à couvrir les frais d'électricité et de chauffage du foyer avicole pour l'année 2012.

Montant de la facture de gaz	707,01 €
Montant de la facture d'électricité	<u>652,75 €</u>
Total	1 359,76 €

Les recettes liées à leurs différentes expositions et manifestations ne couvrent que partiellement ces frais.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances propose le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention d'un montant de 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 700 € à l'association des aviculteurs du Pays de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

3.2. CERCLE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE L'ALSACE DU NORD

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine historique, archéologique et culturel de l'outre-forêt, le cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord a été sollicité par la Ville de Wissembourg pour réaliser une brochure accompagnant l'exposition "Il était une fois en 1913... la création du musée Westercamp".

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

Cette brochure, largement documentée et illustrée, a permis aux visiteurs de l'exposition qui le souhaitent de disposer d'une source d'information complète sur le musée Westercamp et le contexte de sa création en 1913.

Malheureusement, les ventes lors de l'exposition n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des frais liés à cette publication.

C'est pourquoi, cette association sollicite le versement d'une subvention de 647,50 € pour équilibrer cette opération.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 647,50 € au cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord dans les conditions exposées ci-dessus.

3.3. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE WENTZEL

63 élèves de l'école Wentzel (3 classes CE1, CE1B, CP/CE1B) vont participer à une classe musicale à la Hoube du 17 au 21 février 2014.

Coût du séjour + transport : 225 € / enfant

Afin de soulager la participation des parents, l'école Wentzel sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 575 €, soit 5 € / enfant / jour, à l'association sportive de l'école Wentzel.

Les crédits prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2013 étant insuffisants, le Conseil Municipal approuve dans les mêmes termes la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	N° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle
Dépenses de fonctionnement	657437 fct 213	Subvention écoles - sorties scolaires	5 600 €	+ 1 000 €	6 600 €
Dépenses de fonctionnement	022 fct 01	dépenses imprévues	34 000 €	- 1 000 €	33 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°3.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

3.4. HARMONIE MUNICIPALE DE WISSEMBOURG

L'Harmonie Municipale de Wissembourg souhaite remplacer les polos rouges utilisés lors des cérémonies officielles, défilés ou concerts.

Coût de remplacement des polos	2 002,58 €
--------------------------------	------------

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 661 € destinée à couvrir une partie du coût d'acquisition de ces polos.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 661 € à l'Harmonie Municipale dans les conditions exposées ci-dessus.

3.5. ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du festival franco-allemand de photo-nature, coorganisé avec la Ville de Wissembourg, l'association de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord sollicite le versement d'une subvention de 5 000 € destinée à équilibrer cette manifestation.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2014

4.1. OFFICE DE TOURISME

Considérant que Mmes et MM. Bertrand IFFRIG, Isabelle MATTER, Anne-Marie WENDLING, Ambroise PERRIN, Elisabeth WECKER, Didier BODOT, Weronika FISCHER, Nicolas KANY, Martial KELLER, Hervé KELLER, Veysel CAN, Sylvie WENNER, Claude MEYER, conseillers municipaux, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Office de Tourisme de Wissembourg, conformément aux statuts de cette association,

Considérant que les conjoints de Mmes Nicole HABERMACHER et Evelyne FEYEREISEN-HAINE occupent respectivement les fonctions de président et de vice-président de l'Office de Tourisme,

Vu l'article L 2541-27 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires,

Dans ces conditions, il est fait application de l'article L 2541-4 du code général des collectivités territoriales qui permet au reste des membres du conseil municipal de délibérer valablement, exception faite des règles de quorum lorsque la moitié ou plus de la moitié des élus municipaux est personnellement intéressée à l'affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (N. HABERMACHER, B. IFFRIG, I. MATTER, E. FEYEREISEN-HAINE, A-M. WENDLING, E. WECKER, D. BODOT, W. FISCHER, N. KANY, M. KELLER, H. KELLER, V. CAN, S. WENNER ne participent pas au vote) l'attribution de la subvention suivante pour l'exercice 2014 :

Office du Tourisme de Wissembourg (fonctionnement) : 70 000 € * (Art 657407 fct 95)

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer cette convention financière.

**montant de la subvention non définitif. Cela permet le versement d'un premier acompte avant le vote du budget 2014.*

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

4.2. ASSOCIATION DE PROGRAMMATION DU RELAIS CULTUREL

Considérant que M. Christian GLIECH, Maire et Mme Nicole HABERMACHER, Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE, M. Ambroise PERRIN, M. Nicolas KANY, M. Gilbert HIEBEL, conseillers municipaux, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Association de programmation du Relais Culturel, ces élus ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (C. GLIECH, N. HABERMACHER, E. FEYEREISEN-HAINE, N. KANY, G. HIEBEL ne participent pas au vote) l'attribution de la subvention suivante pour l'exercice 2014 :

Association de programmation du Relais Culturel : 70 000 € * (Art 657404 fct 314)

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer cette convention financière.

**montant de la subvention non définitif. Cela permet le versement d'un premier acompte avant le vote du budget 2014.*

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'octroi de subventions dans les conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

DEMANDEUR	ADRESSE BÂTIMENT RAVALÉ	MONTANT SUBVENTION ACCORDÉE
Contrôle Technique de Wissembourg SCHREIBER Thierry	4 rue de la Paix WISSEMBOURG	465,00 €
KLEINSORGE Caroline et Joerg	6 rue de la Paix WISSEMBOURG	418,50 €
BEYL Gilles	19 rue de la Laine WISSEMBOURG	322,40 €
SCI ALEX STEINBRUNN Alex	4, rue Nationale WISSEMBOURG	1 078,80 €
ALIKHANIAN Ararat	11 rue de la Paix WISSEMBOURG	443,30 €
YAZAR Galip et Nursel	2, route de Lauterbourg ALTENSTADT	620,00 €
VERHEGGE Jacques	13, rue du Pflaenzer WISSEMBOURG	387,50 €
STROBEL Edouard	6, avenue du Gal De Gaulle ALTENSTADT	709,90 €

* Montant maximum de la subvention plafonné à 3 049 €

6. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2014 - FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'état de prévision des coupes et le budget forestier pour l'exercice 2014 et ce dans les conditions suivantes :

PREVISION DE RECETTES

- Vente de bois 525 000 € HT
- Subventions 5 000 € HT

TOTAL RECETTES 530 000 € HT

PREVISION DE DEPENSES

- Participation SIVU forestier Wissembourg et environs 297 000 € HT
- Frais de débardage 82 000 € HT
- Travaux d'exploitation à l'entreprise 18 000 € HT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

➤ Travaux d'entretien des routes forestières	30 000 € HT
➤ Honoraires	45 000 € HT
➤ Plantations	2 000 € HT
➤ Autres dépenses	6 000 € HT

TOTAL DEPENSES 480 000 € HT

EXCEDENT PREVISIONNEL 2014 : 50 000 € HT

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

7. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET EAU

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses d'exploitation du budget EAU 2013, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	N° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle
Dépenses d'exploitation	604	Branchements AEP	13 000 €	+ 35 000 €	48 000 €
Dépenses d'exploitation	615	Entretien réseau AEP	220 000 €	+ 4 000 €	224 000 €
Dépenses d'exploitation	626	Frais de télécommunication	1 500 €	+ 1 000 €	2 500 €
Dépenses d'exploitation	6378	Autres taxes et redevances	40 000 €	- 10 000 €	30 000 €
Recettes d'exploitation	704	Branchements AEP	22 000 €	+ 18 000 €	40 000 €
Recettes d'exploitation	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs (versement taxe prélèv. Eau)	0 €	+ 12 000 €	12 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 2.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

8. EMPRUNTS 2013

8.1. EMPRUNT BANQUE POSTALE – LOTISSEMENT GUMBERLE

M. le Maire rappelle que cet emprunt vient en remplacement d'une partie de l'emprunt prévu à la Caisse d'Epargne lors du dernier conseil municipal à hauteur de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2013-02 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, **décide avec quinze voix pour et quatre abstentions (M. P. BERTRAND, M. D. SCHWEINBERG, Mme D. PFEFFER et par procuration Mme M. BRUNNER)** la réalisation de l'emprunt suivant destiné à contribuer à l'équilibre financier du budget lotissement GUMBERLE pour l'exercice 2013 :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 300 000 €
Durée du contrat de prêt : 3 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements du budget du lotissement GUMBERLE

Tranche obligatoire sur index EURIBOR préfixé jusqu'au 01/03/2017

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/02/2014 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : à chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit :
index EURIBOR 12 mois, assorti d'une marge de +1,06 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelles

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive.
Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêts de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation. La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète.
Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,34 %.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

Option de passage à taux

fixe : oui

Date d'effet du passage à

taux fixe : à une date d'échéance d'intérêts

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt soit 600 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.2. EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de rapporter la délibération concernant le prêt à la Caisse d'Epargne pour le lotissement GUMBERLE (délibération du 22/11/2013) à hauteur de 300 000 €.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.3. PROROGATION EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE – BUDGET VILLE

Du fait du décalage de quelques mois de la réalisation de la vente de l'ancien centre technique au bénéfice de la société IMMOFON (délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2012), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec quinze voix pour et quatre voix contre (M. P. BERTRAND, M. D. SCHWEINBERG, Mme D. PFEFFER et par procuration Mme M. BRUNNER)**

- de proroger auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace cet encours de 350 000 € aux conditions suivantes :

Durée du prêt :

3 mois

Périodicité de paiement des intérêts :

trimestrielle

Taux :

Euribor 3 mois + marge 1,56%

Remboursement du capital :

in fine ou au fur et à mesure de la vente du bâtiment de l'ancien centre technique

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

Commission : 0,15%, soit 525 €

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents nécessaires à la mise en place de celui-ci.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

La Ville a lancé une consultation pour la souscription d'une police d'assurance responsabilité civile et risques annexes suite à la résiliation adressée le 27 août 2013 par la compagnie AREAS, résiliation avec effet au 31 décembre 2013.

La durée prévue du contrat est de 2 ans et cela afin d'assurer une cohérence avec les autres contrats d'assurance souscrits par la Ville et qui prendront fin au 31/12/2015.

Après analyse des offres par le cabinet PROTECTAS, les membres de la commission d'appel d'offres, consultés pour avis dans le cadre de la présente procédure, ont proposé de retenir l'offre du Cabinet GREBMAYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à conclure le marché avec le groupement GREBMAYER / ALLIANZ / PROTEXIA aux conditions suivantes :

Offre de base : taux 0,30% du montant total des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales, soit 9 242,55 € TTC/an (à la date de souscription)

Prestation supplémentaire n°01 : protection juridique personne morale : taux 0,16 € TTC par habitant, soit 1 248,48 TTC/an

Prestation supplémentaire n°02 : assurance assistance rapatriement : 3 000 euros TTC/an (prime forfaitaire)

Montant total : 13 491,03 euros TTC

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa passation.

10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF À LA RÉHABILITATION ET À L'EXTENSION DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE

Le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne synagogue doit conduire à la création d'un équipement mutualisé, comprenant :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

- dans la partie rénovée (ancienne synagogue et maison attenante), une partie des réserves du musée Westercamp
- dans la partie extension, les fonds des archives historiques et contemporaines.

Pour mener à bien ce projet, la Ville a lancé une consultation ouverte de maîtrise d'oeuvre selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

La procédure de consultation s'est déroulée en plusieurs étapes :

- publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans les Dernière Nouvelles d'Alsace du 26 septembre 2013,
- réception des offres, au final dix dossiers ont été réceptionnés avant la date et l'heure limites fixées au 21 octobre 2013 à 12h00,
- réunion de la commission d'appel d'offres le 28 octobre 2013 et sélection de trois équipes de maîtrise d'œuvre admises à participer à la phase des négociations :
 - groupement CHEVALLIER / GARRUCHET / SIB ETUDES / KPA EST / BREITFELDER
 - groupement DUBREU / DE MICHELI / OZIOL / SIB ETUDES / CEREC INGENIERIE
 - groupement LES ARCHITECTES SA / IN EXTENSO / SERUE INGENIERIE
- première phase des négociations (avant auditions) avec les équipes sélectionnées
- seconde phase des négociations : audition le mardi 26 novembre 2013 des trois équipes de maîtrise d'œuvre retenues par la commission d'appel d'offres.

A l'issue des auditions du mardi 26 novembre, la commission d'appel d'offre a proposé de retenir l'offre remise par le groupement DUBREU / DE MICHELI / OZIOL / SIB ETUDES / CEREC INGENIERIE. Le classement proposé par les membres de la commission d'appel d'offres a été entériné par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire

- à signer le marché de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne synagogue avec le groupement DUBREU, DE MICHELI, SIB Etudes, CEREC Ingénierie dans les conditions suivantes :
 - Taux d'honoraires pour la mission de base (avec mission EXE) : 11,4 %
 - Montant de la mission de base (avec mission EXE): 91 200,00 € HT
 - Missions complémentaires incluant les missions DIAG, OPC, présentation publique, étude sur le mobilier et étude thermique : 25 500 euros HT

Le marché comprend une tranche ferme (de la mission ESQ à la mission APD ainsi que les missions complémentaires associées) et une tranche conditionnelle (de la mission PRO à la mission AOR ainsi que les missions complémentaires associées).

- à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre précité

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

- à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre du présent projet
- à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires au bon aboutissement du projet.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

11. CRÉATION D'UN ESPACE FUNÉRAIRE

Vu l'article R2223-74 du code général des collectivités territoriales,

Les Etablissements DIETRICH dont le siège se trouve ZI Route de Munchhausen à Seltz (67470) envisagent la construction d'un espace funéraire d'environ 500 m² au 2 rue de la Pépinière à Wissembourg. L'espace funéraire comprendra une chambre funéraire avec trois salons de présentation, un espace détente ainsi qu'une salle de cérémonie et une salle de convivialité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner son accord sur le projet de création de l'espace funéraire tel que décrit.

12. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE / TERRAIN DE FOOTBALL D'ALTENSTADT ET DES INSTALLATIONS

Vu le projet de convention de mise à disposition précaire du terrain de football d'Altenstadt et de ses installations,

Considérant qu'une convention de location avait été conclue entre la Ville de Wissembourg et le Football Club d'Altenstadt en date du 18 décembre 1985, qui est arrivée désormais à échéance,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la conclusion d'une nouvelle convention qui a pour objectif de poursuivre la mise à disposition du terrain de football et de ses installations au profit du club de football d'Altenstadt et en préciser les modalités d'occupation par l'association.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer une convention d'occupation précaire qui serait conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable tous les ans par tacite reconduction et à titre gratuit. Le club de football apportera une contribution annuelle aux charges locatives (électricité, chauffage, eau), pour un montant de **€ 750,00**.

M. le Maire est également autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

13. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE / TERRAIN DE FOOTBALL ET DES INSTALLATIONS (STADE LES TURCOS)

Vu le projet de convention de mise à disposition précaire du terrain de football et de ses installations (stade les turcos),

Considérant que les conventions suivantes avaient été conclues entre la Ville de Wissembourg et le Football Club de Wissembourg en date du :

- 1^{er} juillet 1987 concernant la location du club-house,
- 19 septembre 1989 concernant la mise à disposition du terrain du Stade des Turcos et de ses installations, et son avenant n° 1 du 28 mars 1996,
- 8 juillet 1999 concernant la participation aux frais d'entretien,

Considérant que lesdites conventions ayant besoin d'être réactualisées sont annulées et remplacées par une nouvelle convention qui a pour objet de poursuivre cette mise à disposition et d'en préciser à es modalités d'occupation,

Vu l' avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la conclusion d'une nouvelle convention qui a pour objectif de poursuivre la mise à disposition du terrain de football et de ses installations au profit du club de football de Wissembourg.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer une convention d'occupation précaire qui serait conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable tous les ans par tacite reconduction et à titre gratuit. Le club de football apportera une contribution annuelle aux charges locatives (électricité, chauffage, eau), pour un montant de **€ 750,00**.

M. le Maire est également autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

14. ADHESION À LA PLATEFORME MUTUALISÉE ALSACEMARCHESPUBLICS.EU

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les départements du Bas Rhin et du Haut Rhin, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée "Alsace Marchés Publics" (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme "Alsace Marchés Publics" a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidée l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes et notamment bas-rhinoises.

L'adhésion à la plateforme apporte l'assurance de bénéficier d'un outil dématérialisé sécurisé simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort.

Une adhésion gratuite est proposée aux collectivités intéressées, sans surcoûts financiers, pour utiliser les services actuels de la plateforme. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir en juin 2015. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'approuver la convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation "Alsace Marchés Publics"
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion.

15. ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES EN CHAIR PAR EXTENSION D'UNE ACTIVITÉ EXISTANTE À SCHLEITHAL

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment d'une surface de 2 000 m² permettant l'accueil de 44 000 animaux équivalents ce qui porterait à 77 000 animaux équivalents le nombre total d'animaux sur le site.

L'enquête publique est ouverte du 25 novembre 2013 jusqu'au 6 janvier 2014 inclus, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal peut donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Pour ce point, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se prononcer par un vote à main levée.

Le résultat est le suivant : 19 "avis défavorable", 6 "avis favorable" et 1 abstention.

Par conséquent, **le Conseil Municipal émet un avis défavorable** dans le cadre de l'enquête publique prescrite par le Préfet suite la demande présentée par l'EARL GERTZ relative à l'exploitation d'un élevage de volailles en chair par extension d'une activité existante à Schleithal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu d'un changement de situation, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création d'un poste d'assistant de conservation à temps non complet à raison de 9,5/35^{ème}, indice brut 325 – indice brut 576, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17. DONS AU MUSÉE WESTERCAMP – ANNÉE 2013

A titre de régularisation, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'accepter les dons d'objets suivants :

Don de Monsieur Barthélémy MATTER de La Wantzenau :

- Image imprimée encadrée sous verre „*Heimkehr*“ par Rud. Rupp, datée de 1916, et représentant le retour de soldats allemands dans leur village durant la Première Guerre mondiale.

Don de Monsieur Michel WIEDEMANN de Talence :

- Lot de 6 récipients en grès au sel de Betschdorf et en terre vernissée de Soufflenheim (seconde moitié 19e ou début 20e siècle) : cruches et pots de conservation - et lot de 10 vignettes décoratives pour pâtisseries.

Don de Monsieur Gilbert WAGNER de Siegen :

- Assemblage sous cadre de 16 illustrations historiques et patriotiques extraites du livre-cahier « L'Alsace Française. Histoire imagée » publié en 1948 à l'occasion du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France.

Don de Madame Denise BREIDT de Schweigen (Allemagne) :

- Tableau contenant les portraits photographiques des membres de l'Union chorale de Wissembourg (« *Männergesangverein* » : chorale masculine) en 1908. Atelier photographique Franz Buecheler, Wissembourg.

Don de Monsieur Georges SERTEL de Wissembourg :

- Lithographie encadrée de J.B. Sonderland, grand format, de type affiche : Image commémorative de la victoire des armées allemandes lors de la guerre de 1870-71. Editeur : Hermann Schönlein, Stuttgart, fin 19e siècle.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

Don de Monsieur Gerd HOELTJE de Wissembourg :

- Tasse et sous-tasse en porcelaine avec millésime 1914, dédicace et décor représentant Wissembourg.

Don de Monsieur Ottmar KLEIN de Dörrenbach (Allemagne) :

- Lithographie coloriée de Frédéric Wentzel : « *Le convoi funèbre du chasseur* ».
Editée vers 1855-1865.

*****Informations*****

18. DIVERS

- La séance du prochain Conseil Municipal est programmée le vendredi 31 janvier à la salle communale d'Altenstadt.

- **Calendrier des manifestations**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 20 décembre 2013

Samedi 21 et dimanche 22 décembre	Marché et café de Noël	Office de tourisme et mairie	Grange aux Dîmes et abords	Wissembourg	10h-19h
Samedi 21 et dimanche 22 décembre	Exposition : Histoires de sapin	Paroisse protestante	Eglise St Jean	Wissembourg	Samedi : 10h-18h / Dimanche : 11h30-18h
Dimanche 22 décembre	Concert de Noël avec l'orchestre Roger Halm	Amis des personnes âgées de la Lauter	Eglise St Jean	Wissembourg	15h30
Dimanche 22 décembre	Allumage des bougies sur la couronne de l'Avent	Mairie	Place de la République	Wissembourg	16h45
Dimanche 22 décembre	Cortège nocturne Hans Trapp et Christkindel	Mairie	Centre-ville	Wissembourg	17h
Mardi 24 décembre	Animation "En attendant Christkindel"	Paroisse protestante	Salle Westercamp	Wissembourg	14h
Jeudi 26 décembre	Concert de Noël	Festival international de Wissembourg	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	11h
Vendredi 27 décembre/ dimanches 29 décembre et 5 janvier	Randonnée au Bewarstein : la marche du Hans Trapp (16km)	Office de tourisme	Lieu de départ communiqué à l'inscription	Wissembourg-Bewarstein	Horaire communiqué à l'inscription
Dimanche 29 décembre	Cross de Noël	RACW	Stade d'athlétisme du lycée Stanislas	Wissembourg	Journée
Jeudi 2 janvier	Concert œcuménique du Nouvel An <i>Concert pour trompette et orgue, suivi d'une réception pour les vœux des paroisses</i>	Paroisses protestante et catholique	Abbatiale Sts Pierre et Paul	Wissembourg	19h
Mercredi 8 janvier	Conférence : Liselotte von der Pfalz, 1662-1722	Université du temps libre	MDAS	Wissembourg	14h30
Jeudi 9 janvier	Ciné-regards : "D'Godà" de Louis Schittly	Ciné-Club de Wissembourg	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h
Samedi 11 et dimanche 12 janvier	Tennis de table : Critérium fédéral Nationale 2	Tennis de Table Nord Alsace Wissembourg		Wissembourg	Samedi à partir de 12h / Dimanche à partir de 9h
Dimanche 12 janvier	Concert du dimanche	Festival international de Wissembourg	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	17h
Lundi 13 janvier	Cérémonie des voeux	Mairie	La Nef	Wissembourg	18h
Jeudi 16 janvier	Danse décalée : Strip-tease de Père Faura	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h30
Samedi 18 janvier	Concert des professeurs de l'école municipale de musique	Ecole municipale de musique	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h
Dimanche 19 janvier	Concert de jazz : Nicole Metzger & French Connection	APRCW	E-werk	Dahn	11h
Mardi 21 janvier	Théâtre : Maria K dans Médée en solo ou presque	APRCW	Espace Rohan	Saverne	20h30
Mercredi 22 janvier	Cinéma : La Reine des neiges	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	16h
Mercredi 22 janvier	Cinéma : La vie d'Adèle, chapitres 1 et 2	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h
Jeudi 23 janvier	Concert baroque : orchestre philharmonique de Strasbourg	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h
Mercredi 29 janvier	Conférence : Histoire linguistique de l'Alsace	Université du temps libre	MDAS	Wissembourg	14h30
Jeudi 30 janvier	Ciné-regards : "Le passé" d'Ashgar Farhadi	Ciné-Club de Wissembourg	La Saline	Soultz-sous-forêts	20h

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 19h25.